NOTE A L'ATTENTION DE

Monsieur le Préfet

de la Région Pays de la Loire

Préfet du département de Loire-Atlantique

Direction de la Coordination des Politiques Publiques

et de l'Appui Territorial

6 quai Ceineray BP 33515

44035 NANTES CEDEX 1



Groupement PREVENTION Bureau Prévention Industrielle

Affaire suivie par : Lieutenant PELLE Jean-Marc

Secrétariat : MOTHIER Marie-Laurence

Tél.: 02-28-09-84-01

Nos références : 2021-005295

Vos références : votre lettre en date du 29 juin 2021

Nº Dossier: I-138-00071

Objet : demande d'autorisation environnementale unique

reçue au SDIS le 29 juin 2021

Etablissement: CAP ECO RECYCLING

: Recyclage de déchets plastiques Activité Adresse : 21 avenue du Coeur de L'Ouest

: PUCFUL Commune

Affaire suivie par :

 Pétitionnaire : Monsieur MADEC

Bureau d'étude : DEKRA

 Préfecture : Monsieur WOLFFER

Le dossier présenté concerne l'augmentation de la capacité de production du site passant de 9,5 tonnes/jour à 40 tonnes/ jour.

Documents examinés :

Pièces écrites :

- ⇒ Courrier de DDAE adressé à Monsieur le Préfet en date du 6 mai 2021
- ⇒ Note de présentation non technique en date du 21 mai 2021
- ⇒ Etude de dangers en date de mai 2021

I - REGLEMENTATION

L'établissement est assujetti :

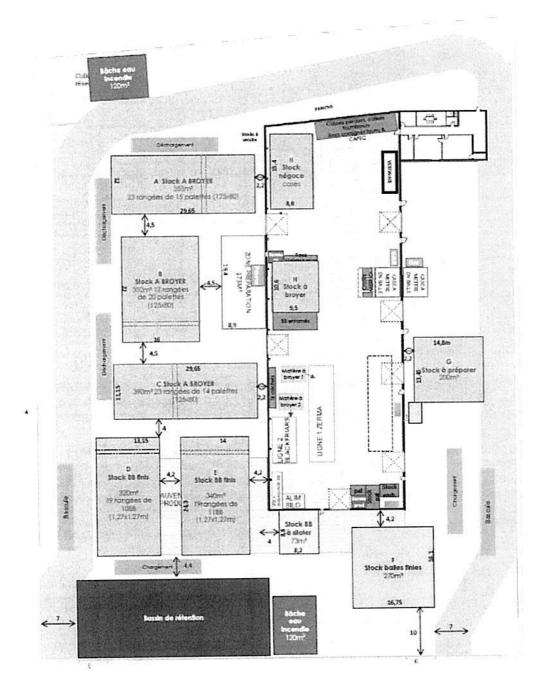
- au Code du Travail, 4ème partie, livre II, titres 1er et 2ème, Chapitres 6 et 7 « Risques d'incendie et d'explosions et évacuation »,
- au Code de l'environnement, Livre V du Titre 1er : « Installations classées pour la protection de l'environnement » et plus particulièrement pour les rubriques suivantes de la nomenclature :

Rubrique	Seuil	Désignation des activités	Projet du site	Cimt actuel	Clmt Futur
2791 Installation de traitement de déchets non dangereux	La quantité de déchets traités : - supérieure ou égale à 10 t/j (A) - inférieure à 10 t/j (D)	Opération de broyage des déchets plastiques	Quantité de déchets traités sur le site : 40T/j	D (dépőt le 29 avni 2021)	A
2714. Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de reutilisation de déchets non dangereux de plastiques	Le volume susceptible d'être présent dans l'installation: - supérieur à 1 000 m³ (E) - supérieur ou égal à 100 m³ et inférieur à 1 000 m³ (O)	Regroupement, stockage et transit de matières plastiques	Volume susceptible d'être présent dans l'installation 5650 m³	E (dépôt le 06 mai 2021)	E

II - DESCRIPTIF

Le site occupe une parcelle de 13 000 m². Il comprend :

- Un hall de production existant d'environ 2 478 m²,
- Des ilots de stockages extérieurs allant de 73 à 390 m².



□ Procédés

CAP ECO RECYCLING prétraite et expédie des déchets plastiques de la manière suivante :

- Réception et stockage des déchets plastiques,
- Broyage ou compactage,
- Stockage des matières,
- Expédition.

Le projet prévoit l'installation d'un troisième broyeur dans le hall de production.

Un silo mélangeur de 28 m³ a également été installé dans le hall afin d'obtenir une matière homogène avant la mise en big bag.

☐ Energies – Utilités

Electricité :

Le site est alimenté en haute tension par le réseau électrique EDF. Un transformateur de 2 000 kVA est implanté dans un local spécifique.

Gaz propane :

Le site stocke environ 40 bouteilles de propane pour les chariots élévateurs.

> Gasoil non routier (GNR):

Une cuve de GNR de 1 000 litres est présente sur le site. Cette cuve est double peau et va être mise sur rétention.

□ Risques

- Incendie : du stock à l'intérieur du hall et stockages extérieurs.
- ⇒ Explosion : des bouteilles de propane et cuve GNR.

III - MESURES DE PREVENTION ET MOYENS DE PROTECTION

Le SDIS a pris note des renseignements figurant dans la demande d'autorisation d'exploiter, notamment :

☐ Accessibilité

L'accès au site, assuré par 2 entrées et une voie périphérique lourde.

Dispositions constructives

La stabilité au feu R30 de l'atelier, assuré par le flocage des poteaux.

☐ Isolement interne

L'isolement REI 120 de l'atelier par rapport à la zone bureaux, assuré par un flocage du mur séparatif et la mise en place d'une porte EI 120.

☐ Isolement externe

L'isolement des stockages extérieurs (ilots A et E pris en compte dans les scénarios) par rapport au bâtiment, assuré par une distance permettant que les flux de 8 kW/m² n'impactent pas celui-ci (voir remarques n° 1 et 2)

☐ Désenfumage des locaux

Le désenfumage de l'atelier, assuré par des exutoires à 2% de la surface au sol.

☐ Moyens de secours

Assurés par des extincteurs en nombre suffisant et adaptés aux risques.

☐ Système de sécurité incendie

Le hall équipé d'un système de détection incendie avec report et une alarme incendie.

□ Défense extérieure contre l'incendie

- Assuré par:
 - Un poteau d'incendie à l'entrée du site et débitant 60 m³/h,
 - Deux réserves incendie de 120 m³ chacune, implantées sur le site et dont une est accessible depuis la voie publique (voir disposition n°1).

☐ Rétention des eaux d'extinction

Assuré par un bassin existant d'une capacité de 535 m³.

☐ Mesures de prévention

Réalisation d'un zonage ATEX du site.

IV - DISPOSITIONS

D'une part, le SDIS demande au pétitionnaire de respecter les engagements énumérés ci-dessus.

D'autre part, le SDIS estime qu'il serait nécessaire de prendre en compte la disposition suivante en ce qui concerne la sécurité contre l'incendie :

 La conception des réserves d'eau contre l'incendie et leurs aménagements éventuels sont à étudier avant le démarrage des travaux, conjointement avec le SDIS (Bureau Opérations du groupement territorial Nord - tél : 02.40.79.79.43).

Recommandations:

- 1. Créer une cuvette de rétention pour chaque ilot afin qu'en cas d'incendie, le feu d'un ilot, assimilé à un feu de nappe, ne puisse se propager d'ilot en ilot et au hall.
- 2. Réaliser une étude FLUMILOG concernant un feu de stockage généralisé des ilots afin de déterminer une distance de stockage pour que les flux de 8 kW/m² n'impacte pas le hall.

V - AVIS

Sous réserve de l'exécution des dispositions sus énoncées, j'émets un avis favorable au dossier présenté.

Le Bureau Prévention Industrielle reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours

Colonel hors classe Michel TELLANGER

Copie : Bureau Opérations du groupement territorial Nord